

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vicky Porlier](#)

<https://www.cadre21.org/membres/dd95eeff3f3110794375f8b9>

Date d'obtention : 2026-08-12 20:03:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto se veut être une méthode clé en main, simple, rapide et efficace (4 jours) afin de protéger l'intégrité de la personne qui en est victime et de limiter le plus rapidement la diffusion des actes malveillants avec les SEXTOS. Le but est de bien cibler les faits, les personnes impliquées pour ensuite communiquer avec le service de police afin qu'ils poursuivent la ou les interventions légale(s). C'est un travail de collaboration qui se veut efficace pour limiter le plus possible les conséquences nefastes de ses actes auprès des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va me permettre de me sentir confiante, outillée (avec la trousse) et de savoir comment bien intervenir (avec le protocole et les étapes à suivre) dans des situations de Sexto. Le but, c'est d'agir, d'être efficace et professionnelle afin de bien mettre en place ce protocole auprès des gens impliqués et surtout de rassurer la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de ne jamais consulter les images (pornographie juvéniles=infraction criminelle), d'être en présence d'un autre membre du personnel, de saisir le cellulaire lors de l'intervention et d'avoir le réflexe de me servir de la trousse afin de récolter les informations utiles et nécessaires pour déclencher le protocole d'intervention. L'objectif est d'agir, de rassurer/sécuriser la victime et/ou les gens impliqués dans cette situation. Par la suite, je communiquerai avec le service de police afin qu'il poursuive les interventions nécessaires en fonction de la situation et des lois.